COMMUNIQUE DE PRESSE

Décembre 2009



Proposition de loi en faveur de l'installation de défibrillateurs dans les immeubles d'habitation : premier succès pour l'association Les Défibrill'Acteurs

Développer l'installation de défibrillateurs dans les immeubles d'habitation, tel est l'unique projet de l'association Les Défibrill'Acteurs depuis son origine.

Partis de la constatation que les actions menées sur le terrain concernaient les seuls lieux publics, les Défibrill'Acteurs ont sonné l'alarme et alerté les associations, les professionnels, les politiques, la presse sur l'urgence à installer des appareils cardiaques dans les endroits où il existait le plus de risques. Rappelons que 3/4 des accidents cardiaques ont lieu à domicile.

Convaincus par l'urgence, Philippe Goujon et Jean-François Lamour, députés de Paris ont saisi cette question de santé publique, en déposant un amendement puis une proposition de loi pour la généralisation des défibrillateurs électriques à usage du grand public (Proposition de loi n°2053). La loi vise plus particulièrement à « prévoir un taux particulier de TVA pour les opérations d'installations de défibrillateurs ».

La France est restée jusqu'ici assez timide dans le domaine de l'installation des défibrillateurs. Pourquoi ne pas rattraper le retard et adopter une attitude responsable pour sauver des vies au quotidien et réduire l'impact sur la sécurité sociale, dans le même temps ?

Chaque année 40 000 décès sont recensés en France pour des arrêts cardiaques extra hospitaliers. L'implantation d'un défibrillateur à proximité réduit ce risque par 10.

Les Défibrill'Acteurs remercient par avance tous les acteurs du monde professionnel et politique qui soutiendront cette proposition qui dépasse tous les clivages politiques ou idéologiques.

Contact presse:

Philippe Loiselet: 01 41 22 55 27, lesdefibrillacteurs@gmail.com Stéphanie Cassan-Glénat: 01 75 51 30 67, scassan@virage-s.com